

## **Politique des droits de l'homme du Groupe Nissui**

Le Groupe Nissui s'engage en faveur de l'utilisation durable des ressources marines et de la préservation de l'environnement, à valoriser de manière diversifiée les bienfaits de la nature afin d'apporter santé et plaisir gustatif aux populations du monde entier. Dans toutes nos chaînes d'approvisionnement, le respect des droits de l'homme constitue une priorité essentielle à laquelle nous nous attachons avec la plus grande rigueur.

### **Respect des droits de l'homme**

Le Groupe Nissui respecte les droits de l'homme tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme et dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Note), et s'engage à mettre en œuvre cette politique conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En cas de divergence entre les droits de l'homme reconnus à l'international et la législation locale, nous cherchons à respecter les principes internationaux.

### **Champ d'application de la politique**

Cette politique s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs de Nissui Corporation ainsi qu'à son groupe. Nos partenaires commerciaux, y compris nos fournisseurs, sont également tenus de l'honorer et de respecter les droits de l'homme.

### **Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme**

Le Groupe Nissui s'engage à identifier les risques, qu'ils soient potentiels ou avérés, relatifs aux droits de l'homme dans le cadre de ses activités, et à mettre en place des mécanismes de prévention et d'atténuation, en veillant à leur suivi dans la durée.

### **Formation**

Le Groupe Nissui propose régulièrement à nos dirigeants et collaborateurs des formations et actions de sensibilisation afin de garantir la mise en œuvre effective de cette politique dans toutes nos activités.

### **Dialogue avec les parties prenantes**

Le Groupe Nissui entretient un dialogue et des concertations permanents avec les parties prenantes concernées afin de traiter les impacts négatifs potentiels ou existants sur les droits de l'homme.

### **Réparation**

Si les activités du groupe Nissui venaient à causer ou à contribuer à des atteintes aux droits de l'homme,

nous nous engageons à mettre en place des mesures de réparation appropriées.

**Divulgateion d'informations**

Nissui Corporation rendra compte de l'avancement de ses initiatives en matière de droits de l'homme, notamment via son site internet et d'autres canaux de communication.

**Mise en place de processus**

Le Groupe Nissui désignera une personne référente chargée de la mise en œuvre de cette politique et instaurera un dispositif destiné à promouvoir des pratiques respectueuses des droits de l'homme dans l'ensemble de ses activités.

Date de mise en œuvre : 10 septembre 2020

(Note) : comprend des éléments relatifs à l'interdiction du travail forcé et à l'abolition du travail des enfants.